

Une courroie de transmission en papier vient d'être brevetée en Allemagne, par le directeur d'une fabrique de papier de Schaeferhof. D'après la Papeterie, cette courroie est formée de tubes en papier fortement comprimés et qui sont réunis au moyen de fils. Le papier employé se compose de tiges de chanvre manille et d'une série de produits chimiques. Les tubes finis sont protégés contre les fluctuations de la température, contre les frottements, de même que contre les glissements sur les poulies et contre les allongements, au moyen d'un couche de matière spéciale, dans laquelle ils sont individuellement plongés.

L'avantage de ces courroies sont, au dire de l'inventeur, les suivantes : grande durée, modicité du prix de revient, fonctionnement régulier et par suite, du courant électrique qu'elles déterminent pendant la marche, adhérence parfaite sur la poulie de fer.

L'assemblage des deux extrémités de la dite courroie a lieu au moyen d'un fil de chanvre très solide ou des crochets employés d'ordinaire pour l'assemblage des courroies en cuir.

On commence à extraire couramment le tanin des feuilles de palmier nain, où il paraît que le cuir ainsi traité revient moins cher que celui qu'on tanne au moyen de chène par exemple, le résidu de l'extraction du tanin fournissant une excellente matière première pour la fabrication du papier. Dans le traitement on sépare les feuilles proprement dites des tiges, ces dernières sont écrasées entre des rouleaux, tandis que les autres sont découpées en petits morceaux. On place alors le tout dans un large récipient de bois, et on fait le plain avec de l'eau ; on porte ensuite la masse au point d'ébullition, ou du moins tout près de ce point, pendant quarante huit heures. On obtient ainsi un liquide, un extrait de tanin qui est prêt à être employé en tannerie.

D'autre part, le résidu, c'est-à-dire la masse fibreuse, est soumis à ébullition dans une solution chimique qui enlève le silicate, si bien qu'on peut dégager les fibres, sans les briser, de leur enveloppe, et les employer ensuite en papeterie. Parfois on les fait sécher, tout au contraire, avec la sorte de gomme qui les enrobe, parce qu'alors les fibres servent à imiter le crin de cheval et qu'elles ont ainsi une élasticité beaucoup plus grande.

A VIS DE FAILLITE IN RE

HORACE MERCIER

Epicier, 719 rue Lafontaine, Montréal.
Failli.

Les soussignés vendront à l'encan public à la place d'affaires du failli,

Vendredi, le 2 Juillet 1897, à 11 heures a.m.,

tout l'actif d'après l'inventaire :

Fonds de commerce d'épicerie et roulant... \$23 42
Dettes de livres par liste... 110 69
Loyer des premisses à échoir... 200 00

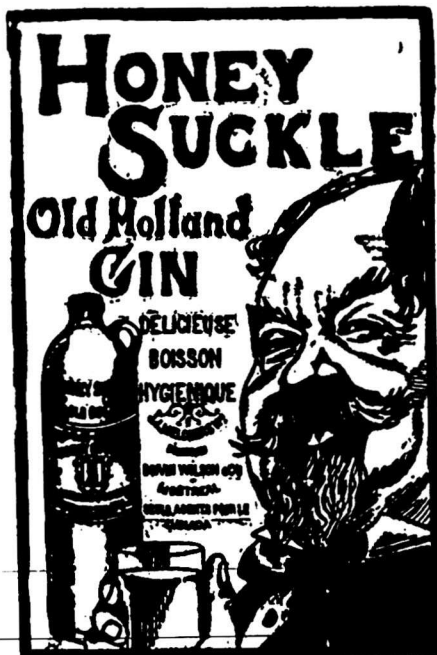
\$341 11

Le tout sera vendu pour argent comptant.
Pour autres informations, s'adresser à

BILODEAU & RENAUD,
Cessionnaire,

15, rue St-Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.



THIBAUDEAU BROTHERS & CO.

Importateurs de

Marchandises Seches

332 RUE ST-PAUL,

THIBAUDEAU FRERES & CIE

— QUEBEC —

THIBAUDEAU BROTHERS & CO.

— LONDON —

SPECIALITE DE

Tapis et Prélarts.

A VIS DE FAILLITE dans l'affaire de

HERCULE FAUTEUX.

Ste-Cunégonde, failli.

Les soussignés vendront à l'encan public, au No 69 rue St-Jacques, Montréal,

Mercredi, le 30 juin 1897, à 11 h. a.m.

Les immeubles ci-dessous décrits, savoir :

1. Un emplacement ou lot de terre situé dans la ville de Ste-Cunégonde, comté d'Hochelaga, connu et désigné sous les Nos 2394, 2399, 2400, 2411, du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, avec maison, moulin à scie et ses accessoires et autres bâtiments dessus construits, portant les numéros civiques 195 à 225 de la rue Duvernay, Ste-Cunégonde.

2. Un emplacement ou lot de terre situé dans la ville de Ste-Cunégonde, comté d'Hochelaga, connu et désigné sous les numéros 2362, 2363, 2364, 2365, du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, avec maison et autres bâtiments dessus construits, portant les numéros civiques 143 à 171 de la rue Duvernay, Ste-Cunégonde.

3. Un lot de terre situé sur la rue Duvernay, dans la ville de Ste-Cunégonde, comté d'Hochelaga, connu et désigné sous les numéros 2409 et 2461 du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, sans bâtisse.

4. Un emplacement ou lot de terre situé dans la ville de Ste-Cunégonde, comté d'Hochelaga, connu et désigné sous les numéros 2476 et 2477 du cadastre officiel de la paroisse de Montréal avec maison et autres bâtiments dessus construits, portant les numéros civiques 43 à 51 de la rue Vinet, Ste-Cunégonde.

5. Un lot de terre situé dans la ville de Lachine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la dite ville de Lachine, comme subdivisions 117 et 118 du lot numéro 916.

Pour autres informations, s'adresser à

LAMARCHE & BENOIT.

Curateurs-Conjoints.

1709 Notre-Dame, Montréal.

MAROTTE FRERES, Encanteurs.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL

DIRECTION.	Mallés fermées.		Mallés livrables	
	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
GRAND TRONC.				
Montréal et Toronto	8 00	645 & 930	9 30	10 00
M. et Cornwall, Local		4 00	9 00	
M. et Lachine.....	6 00	2 15	9 30	5 00
M. Hunt. et Dundee.....		3 30	9 30	
M. et Valleyfield.....	5 30	3 30	9 30	7 00
M. et Rouées Point.....	6 30	5 20	9 00	11 00
M. et Island Pond.....	6 45	3 00	8 00	12
		10 15		
PACIFIQUE.				
M. et Toronto.....		8 00	9 0	
M. et Mansonville.....		300 & 1015	11 00	
M. et St-Jean, N. B.....		6 50	9 30	
M. et Sherbrooke.....		3 00		12 5
Farnham et St-Pie.....		3 00		12 30
Sherbr. et L. Mégan.....	6 45	6 50	10 00	
M. et Qué.—Côte Nd.....	7 15	9 30	8 00	5 00
M. et O. (Sam. 810p.m.).....	7 45	315 & 800		1 00
M. et Winn. et Col. A.....	8 50			10 00
M. et Pte Fort. (S. 5.15).....	6 45	4 15	9 30	
Montréal et Malone.....		4 50	10 30	11 30
PROVINCES.				
Alberta..... C.P.R.	8 50	8 10		10 00
Assiniboine..... do	8 50			10 00
Colombie Ang. do	8 50	8 10		10 00
Manitoba..... do	8 50			10 00
N. Brunswick G.T.R.				
et C.P.R.....	6 45	6 50	9 30	8 30
Nouv. Ecosse G.T.R.				
et C.P.R.....	6 45	6 50	9 30	8 30
Ontario..... G.T.R.	8 00	645 & 930	9 30	9 00
Ile du Prin. Ed. do	6 45	6 50	9 30	8 30
Saskatchewan C.P.R.	8 50			10 00
ETATS-UNIS.				
Centre..... D. & H.	8 00	5 20	9 00	ML.
		7 25	9 00	
Nouv. Anglet. C. V.....		5 00	00	
		7 30		
ud..... do	8 00	5 20	9 00	10 15
		7 25	9 00	
Ouest..... G.T.R.	8 00	7 15	9 30	9 00

Les lettres chargées, pour les Etats de New-York et d'Ohio, (celles pour Toledo et Cincinnati exceptées) seront expédiées à 3.25 p.m. pour la route de Montréal et Malone.

Les correspondances enregistrées pour Boston et les Etats de la Nouvelle Angleterre, New York et les Etats du Sud, doivent être déposées avant 5.00 heures p.m. Pour Portland, Me., à 7 heures p.m. Le sac des lettres enregistrées ferme à 5.00 p.m. pour New York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a.m. le lendemain.